



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

La Rochelle, le 30 juin 2010

Service Agriculture Durable et Soutien aux Territoires

A

Monsieur le gérant

GFA LA LEVEE

la levée

17450 ST LAURENT DE LA PREE

Référence : CM/JG

Vos réf. :

Affaire suivie par : Stéphane GRUPP
stephane.grupp@charente-maritime.gouv.fr
Tél. 05 16 49 63 56 - Fax : 05 16 49 64 00

Objet : Calamités agricoles - Tempête Xynthia

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, une demande d'indemnisation pour les dégâts causés à vos cultures et prairies suite à la tempête Xynthia.

Afin de poursuivre l'instruction de votre dossier, il nous est nécessaire de connaître des informations complémentaires concernant vos pertes de fonds.

Vous trouverez ci-joint, plusieurs feuilles annexes :

▪ la fiche intitulée "ENVOI 1" est à nous retourner en premier lieu. Elle comporte une colonne "travaux effectivement réalisés" et une colonne "estimatif des travaux restant à réaliser" dans laquelle vous préciserez en estimation les travaux restant à effectuer.

▪ les fiches suivantes "ENVOI 2" et "ENVOI 3" sont à nous retourner lorsque vous aurez effectué les travaux complémentaires. Vous devrez y reporter les travaux complémentaires effectivement réalisés.

Je vous précise que les indemnisations ne concerneront, dans un premier temps, que les travaux que vous avez déclarés comme réalisés (1^{ère} colonne).

Aussi, je vous demande de bien vouloir renseigner l'annexe jointe (ENVOI 1) et de la renvoyer avant le 30 juillet 2010 auprès de mes services.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer,
Le chef du service Agriculture Durable
et Soutien aux Territoires,

C. MANSON